



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MAI 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	24
Pouvoirs	:	3
Absent excusé	:	1
Absents	:	5

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le seize Mai deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjointe

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Pascale MOURIERE, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

Mme Katia LEFEVRE à Mme Christelle GUILHEMSAN

Mme Céline BROQUERE à M. Christian PIT

Absent excusé :

M.M. Mickael ECKHOUDT

Absents :

M.M. Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Daniel BIREMONT

Point 16 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.057.

Objet : DEVOLUTION MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE TECHNIQUE.

Mairie de Morcenx-la-Nouvelle



Point 16 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.057.

Objet : DEVOLUTION MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE TECHNIQUE.

Monsieur Claude LABORDE expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2023.89 du 28 septembre 2023 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 90 000 euros hors taxes.

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir de fournitures pour l'aménagement du centre technique

CONSIDÉRANT que le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles R 2123-1 et R 2123-4 à R 2123-7 du code de la commande publique.

CONSIDÉRANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le BOAMP le 9/04/2025, avis n° 25-40364.

CONSIDÉRANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics le 10/04/2025.

CONSIDÉRANT que le présent marché comporte sept (7) lots avec un montant maximum de commandes :

Lot	Désignation	Montant maximum HT
1	Maçonnerie	20 000,00€
2	Carrelage	20 000,00 €
3	Plâtrerie et faux plafonds	20 000,00 €
4	Menuiserie	40 000,00 €
5	Peinture	25 000,00 €
6	Electricité	25 000,00 €
7	Plomberie et sanitaire	20 000,00 €

CONSIDÉRANT que huit (8) entreprises ont répondu dans les délais : LEGALLAIS SAS, BMSO, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, SAS DELZONGLE, SARL SOCIETE NOUVELLE PEINTURES PAPIERS MONTOIS, COMPTOIR ELECTRIQUE FRANÇAIS, REXEL FRANCE et SIDV.

CONSIDÉRANT que le lot 4 n'a pas reçu d'offre, conformément au code de la commande publique, l'entreprise DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS PANNEAUX a été consultée.

À la suite de l'analyse des offres, Monsieur LABORDE propose à l'assemblée de retenir dans le cadre de ce marché, les prestataires suivants :



Lot 1 : Maçonnerie

**BMSO
Chemin Départemental 109 E
Bâtiment T4
33 612 CESTAS CEDEX**

Pour un montant maximum de 20 000,00 HT soit 24 000,00 € TTC

Lot 2 : Carrelage

**BMSO
Chemin Départemental 109 E
Bâtiment T4
33 612 CESTAS CEDEX**

Pour un montant maximum de 20 000,00 HT soit 24 000,00 € TTC

Lot 3 : Plâtrerie et faux plafonds

**BMSO
Chemin Départemental 109 E
Bâtiment T4
33 612 CESTAS CEDEX**

Pour un montant maximum de 20 000,00 HT soit 24 000,00 € TTC

Lot 4 : Menuiserie

**DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS PANNEAUX
2080 avenue des Landiers
73 024 CHAMBERY**

Pour un montant maximum de 40 000,00 HT soit 48 000,00 € TTC

Lot 5 : Peinture

**SOCIETE NOUVELLE PEINTURES PAPIERS MONTOIS
1646 avenue Chemin Départemental 109 E
Bâtiment T4
33 612 CESTAS CEDEX**

Pour un montant maximum de 25 000,00 HT soit 30 000,00 € TTC

Lot 6 : Electricité

**COMPTOIR ELECTRIQUE FRANÇAIS
YESSS ELECTRIQUE
2 416 Avenue du Maréchal Juin
40 000 MONT DE MARSAN**

Pour un montant maximum de 25 000,00 HT soit 30 000,00 € TTC



Lot 7 : Plomberie et sanitaire

SIDV
1841 avenue du Président Kennedy
40 280 SAINT PIERRE DU MONT

Pour un montant maximum de 20 000,00 HT soit 24 000,00 € TTC

Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

.ACCEPTE d'attribuer le marché de fournitures pour l'aménagement du centre technique :

Lot 1 : Maçonnerie à

BMSO

Pour un montant maximum de 20 000,00 HT soit 24 000,00 € TTC

Lot 2 : Carrelage à

BMSO

Pour un montant maximum de 20 000,00 HT soit 24 000,00 € TTC

Lot 3 : Plâtrerie et faux plafonds à

BMSO

Pour un montant maximum de 20 000,00 HT soit 24 000,00 € TTC

Lot 4 : Menuiserie à

DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS PANNEAUX

Pour un montant maximum de 40 000,00 HT soit 48 000,00 € TTC

Lot 5 : Peinture à

SOCIETE NOUVELLE PEINTURES PAPIERS MONTOIS

Pour un montant maximum de 25 000,00 HT soit 30 000,00 € TTC

Lot 6 : Electricité à

COMPTOIR ELECTRIQUE FRANÇAIS

Pour un montant maximum de 25 000,00 HT soit 30 000,00 € TTC

Lot 7 : Plomberie et sanitaire à

SIDV

Pour un montant maximum de 20 000,00 HT soit 24 000,00 € TTC

.INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2025

.AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents permettant l'exécution de la présente et la procédure de consultation

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 22/05/2025

Le Secrétaire de séance,
Daniel BIREMONT.

Copies : Préfecture - Compta
Chrono - Dossier CM - Dossier EL

Le Maire,
Paul CARRERE.

